



# INFO Sden NORD N° 138

Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale  
BOURSE DU TRAVAIL  
Rue Geoffroy St Hilaire 59042 LILLE CEDEX  
Tél. 03.20.52.56.55  
Directrice de publication : Liliane MORTIER  
Périodique au prix de 0,30 €  
N° CP 1106 S 05884 - Imprimé par nos soins.

DISPENSÉ DE TIMBRAGE Lille Moulins  
PRESSE  
Distribuée par LA POSTE  
Déposé le : mardi 30 novembre 2004

## Sommaire

### Édito

Compte rendu de la réunion du pôle FTP national	Page 1 Pages 2 & 3
Fiche de suivi syndical mutations du 1er degré	Page 4
Échos du 1er degré	Page 5
Infos CFP, CFA, Hors-Classe...	Page 6
Formations syndicales	Page 7
Infos salaires	Page 8
Casse de la Fonction Publique	Page 9
Échos des Retraites	Pages 10 & 11
Échos des établissements	Page 12
Titularisation d'un stagiaire	Page 13
Échos du BO	Page 14
Agenda du SDEN / Lectures	Page 15
Actions des 7 & 8 décembre	Page 16

## Édito

Voici venu le temps de la grève: le 7 décembre, avec la FSU, nous appelons à cesser le travail pour dénoncer ce budget 2005 marqué encore par des milliers de suppressions d'emplois dans notre secteur et poursuivre la pression entamée (dès la publication du rapport Thélot) contre le projet de loi d'orientation sur l'école piloté par Fillon.

C'est peu dire qu'à la CGT nous jugeons tardive cette première journée de grève dans l'Éducation Nationale pour l'année scolaire en cours — parce que nous alertons depuis la rentrée sur les dégradations concernant aussi bien les conditions d'enseignement que la remise en cause de notre statut. Mais chacun comprendra que nous ne sommes pas seuls dans cette affaire et que la réussite d'un mouvement dépend de l'engagement de tous. Las, l'épisode Thélot a brisé l'unité syndicale.

Et pourtant, au-delà des phrases ronflantes de François Fillon à la télévision, dans son projet de loi on trouve des attaques qu'il ne faut pas laisser passer. Par exemple :

- augmentation de la charge de travail obligatoire des enseignants du second degré, par le biais de 72 HSE pouvant être imposées pour faire des remplacements (noter en passant l'annualisation de ces heures !): c'est en nous faisant travailler plus que nous serons plus « disponibles pour les élèves » ?
- modification du statut des PLP pour permettre aux recteurs de les affecter en collège (en 6ème notamment), sous prétexte qu'ils sont bivalents;
- « droit individuel à la formation » hors temps de travail;
- concours à affectation régionalisée, prélude à la régionalisation des enseignants;
- développement de l'apprentissage au détriment des lycées professionnels.

Cette réforme n'améliorera pas fondamentalement la réussite des élèves, parce qu'elle ne veut pas s'en donner réellement les moyens. Lisez le début du plan Fillon (accessible sur le site du ministère), vous verrez qu'il cherche avant tout **à faire des économies budgétaires**. Et pour ce faire, il faut augmenter la « productivité » de la « ressource » enseignante, par tous les moyens, y compris en cassant nos garanties statutaires, à quoi s'emploie son compère ministre de la Fonction Publique, Renaud Dutreil. Il ne saurait être question, dans ce cadre, d'augmentation de salaires, qui stagnent alors que le coût de la vie augmente. C'est spécialement l'objet d'un bras de fer que l'ensemble des fédérations de fonctionnaires (toutes fonctions publiques confondues) ont entamé avec le gouvernement et qui débouchera sur une autre initiative (complémentaire) ce mercredi 8 décembre. Les rendez-vous sont précisés en page 16. Réussissons-les!

William ROGER, Secrétaire Général du SDEN Nord

## 9 novembre à Montreuil ... réunion du pôle FTP (Formation Technique & Professionnelle)

### Quel avenir pour la filière tertiaire ?

#### Thèmes abordés...

- Impact du budget sur la formation professionnelle
- Avenir de la filière tertiaire administrative (Rapport de l'Inspection Générale et réalités du terrain)
- Quelles revendications CGT Educ'Action
- ... **Sur fond de rapport Thélot**

Organisée à l'initiative de l'Unsen, la réunion du pôle tertiaire a mobilisé une trentaine de participants (Val de Marne, Nantes, Bordeaux, Rennes, Limoges, Lille, Amiens...). Elle s'est inscrite dans la continuité de celle du 18 décembre 2003 qui traitait de l'avenir de la formation professionnelle et technologique des filières tertiaires administratives : comptabilité et secrétariat (article intitulé « *Tertiaire en danger !* » paru sur le sujet dans l'Info Sden de janvier 2004). Ce 9 novembre, nous nous sommes davantage attachés à la formation professionnelle.

Si l'an dernier nous présagions des lendemains difficiles à la formation professionnelle initiale, aujourd'hui tout est là. Quant à l'avenir de l'enseignement tertiaire administratif, il est, lui aussi, loin d'être joyeux. Devons-nous pour autant nous soumettre sans réagir ? Et comment réagir ?

#### Place de l'enseignement professionnel initial dans le paysage éducatif

Pour l'année scolaire à venir, 700 postes d'enseignants vont être supprimés. Il faut y ajouter la disparition de 1500 postes supplémentaires. Disparition due à un jeu de passe passe : 1000 postes de PLP seront transformés en poste d'agrégés, 16 en chefs des travaux, 18 au titre de l'insertion, etc... Soit 2166 postes en moins pour la rentrée 2005.

**Or à la rentrée 2004, nous avons déjà subi des coupes sombres : 300 emplois de PLP et 400 postes de stagiaires.**

#### Amplification de la flexibilité

Les PLP affectés à titre définitif hors des lycées professionnels sont légion. 3503 PLP en collèges (ce qui va bien au-delà des besoins des Segpa) et 12969 en LEGT.

#### Recrutement en baisse

**Un recrutement sacrifié à hauteur de 3320 postes en 2 ans !**

Pour mesurer le phénomène, il suffit de se référer aux postes mis au concours. En 2004, baisse de 1760 postes par rapport à 2003. En 2005, plus 200 postes par rapport à 2004... mais donc à nouveau une baisse de 1560 postes par rapport à 2003 ! Or partout on entend qu'il faut valoriser l'enseignement professionnel...

#### Un constat alarmant

C'est le démantèlement de la formation professionnelle initiale au bénéfice de la formation professionnelle en alternance. (Borloo vise un accroissement du nombre des apprentis de 360 000 actuellement à 500 000 dans cinq ans).

#### Quelle place pour le tertiaire administratif ?

Comme il était précisé dans l'Info Sden de janvier 2004 déjà cité, le ministère compte faire des économies d'échelles avec la formation tertiaire. Où puise-t-il ses arguments ? Quels sont les ressentis des enseignants ? Quelles sont nos revendications CGT ?

#### Les arguments des décideurs

Ils se fondent sur 2 textes.

- L'étude du Cereq intitulée *Évolutions de l'emploi tertiaire de base et positionnements des CAP BEP tertiaires sur le marché du travail* ? Vous pouvez la commander sur le site [www.cereq.fr](http://www.cereq.fr).
- Le rapport de l'Inspection Générale intitulé *L'offre de formation au niveau V dans le tertiaire administratif mis en ligne en novembre 2003* sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr). Les conclusions de l'Inspection Générale, bien que terrifiantes n'en rejoignent pas moins les observations faites sur le terrain. Le point de vue de l'Inspection Générale est-il partial ?

#### Les ressentis des participants

Chacun a pu faire part des difficultés auxquelles il était confronté dans son établissement.

Les formations tertiaires ne sont pas porteuses, peu d'élèves les demandent. En cela les observations des participants rejoignent celles de l'Inspection Générale. Comment est-il fait face à la désaffection des effectifs sur le terrain ? Les stratégies locales sont diverses et variées. Ici on accepte en Bac Pro des élèves qui n'ont pas le BEP. Là, on accueille dans un même groupe classe : des élèves en formation initiale & des

élèves en contrat de qualification. Ailleurs arrivent en classe terminale Bac Pro des élèves issus de 1<sup>ère</sup> voire de terminale de lycées. Ou encore on fait appel aux élèves des DOM-TOM : Mayotte, Ile de la Réunion. Force est de constater qu'on en est au remplissage forcé. Alors comment réagir quand s'opposer c'est concourir à la fermeture des classes ?

Or les fermetures de classes sont légion. Les professeurs en 'surnombre' fleurissent. Dans certaines académies l'administration fait preuve d'imagination pour les occuper: Là on leur propose de se reconvertir en vente; ici en professeur des écoles; plus loin, on les incite à créer leur entreprise (de formation ?). Quand tout est tari, les personnels en surnombre deviennent 'académic trotters', transformés en TZR, à des âges avancés.

L'émotion des participants monte d'un cran quand sont évoqués le niveau des élèves, leur comportement, l'absence de motivation et leur refus du travail. Là aussi les observations du terrain rejoignent celles de l'Inspection Générale. Mais contrairement à ce que laisse entendre l'Inspection Générale, les enseignants de lycées professionnels ne sont pas responsables de la situation. Force est de constater que les fondamentaux ne sont pas acquis. C'est donc en amont que se situe le problème, alors qu'en lycées professionnels les enseignants doivent faire face et assumer. Mais assumer quoi ? La transmission des savoirs, la remédiation, les carences éducationnelles, le suivi psychologique, l'hétérogénéité... Impuissance et schizophrénie, tel est le sentiment général. Chacun jongle en toute solitude. Ne pas exclure certes, mais à quel prix ? Est-ce du ressort des enseignants que de pallier les insuffisances non traitées en amont ? Comment aboutir à une qualification professionnelle ? Quel est notre rôle ? Le sens du métier est dévoyé. C'est le sentiment général.

Or, dans un passé récent, il était possible d'atteindre les objectifs. C'était l'époque où l'enseignant de spécialité faisait tout son emploi du temps avec une seule classe. Faites vos calculs. Aujourd'hui, il est impossible d'obtenir

le même résultat : avec des horaires diminués, des élèves en difficulté, un contexte économique déstabilisant. Ça, c'est du concret. Dans un tel contexte, que faire ? Si la question reste ouverte, les constats indiquent la direction...

- Abandon des PPCP qui ponctionnent les heures d'enseignement professionnel.

- Réduction du temps des PFE. Là, la formation est souvent partielle, parfois inexistante, généralement peu transférable. En parallèle, augmentation du temps de formation par les enseignants dans les établissements.

- Non aux Bacs en trois ans qui réduiraient encore le temps de formation. *Mais attention aux élèves 'âgés' pour lesquels l'insertion professionnelle rapide reste une solution.*

Si chacun s'accorde à reconnaître difficile l'insertion professionnelle des élèves titulaires d'un BEP secrétariat ou d'un BEP comptable, les avis divergent quant à l'insertion professionnelle des élèves issus de Baccalauréats Professionnels.

L'interrogation sur la pertinence des formations s'organise autour de trois pôles. Pourquoi former des comptables et des secrétaires quand les emplois auxquels ils accèdent relèvent du service : hôtesse de caisse, centres de téléphone (plus pour longtemps, les délocalisations s'attaquent au secteur) ou temps partiel chez Mac Do. La qualification acquise en Baccalauréat Professionnel correspond-elle au profil des métiers en entreprise ? Le problème ne viendrait-il pas des employeurs qui concourent à la sinistrose en déqualifiant les diplômés lorsqu'ils recrutent des Bac+2, là où un Bac Pro ferait l'affaire ?

Or des emplois existent, notamment dans les PMI/PME ou les EURL. Mais là, la polyvalence est nécessaire. Alors que faire ? Revoir les contenus de formation à l'instar des préconisations de l'IG & du rapport Thélot (= resserrage des formations et développement de la polyvalence)

ou conserver l'existant ? Faut-il rejeter l'apprentissage **public** comme voie d'insertion professionnelle ? Les questions restent ouvertes et les avis partagés.

### Quelles revendications CGT ?

*Vous l'avez compris, les tiraillements sont perceptibles. Alors quelles revendications CGT Educ'action mettre en avant ? La encore la question reste ouverte !*

**Pour nourrir la réflexion et favoriser une expression collective, chacun est invité à transmettre son ressenti sur :**

Les cycles de formation (Bac Pro en 3 ou 4 ans ?)

Le contenu des formations (quels référentiels pour quel(s) métier(s) ? - polyvalence ou non ?)

L'organisation des évaluations (CCF en question et quid de son élargissement aux enseignements généraux).

Les stages en entreprise (qualité des lieux d'accueil, compétences acquises, impact dans la formation, suivi des tuteurs, évaluation, impact sur l'insertion professionnelle)

**Objectifs : rédaction d'un 4 pages dans *Perspectives* & élaboration de revendications CGT.**

### Le tout sur fond de rapport Thélot...

*Les discussions sur l'avenir de la filière tertiaire administrative se sont inscrites sur fond de rapport Thélot. Tous décrivent et les conditions de travail et les agissements des chefs d'établissement. Proposition fut faite de contacter les DRH, alerter la presse, utiliser l'prof chaque fois que nécessaire à la fois pour signifier les problèmes et dénoncer les dérives avant une entrée par effraction de la nouvelle loi d'orientation.*

**Pour agir nous avons besoin d'informations sur vos vécus concrets. Informez le Sden qui, à son tour, informera l'Unsen.**

Marie-Jeanne Kozlowski



# FICHE DE SUIVI SYNDICAL

Permutations et mutations nationales 2005 Instituteurs et Professeurs des Ecoles



Nom patronymique : ..... Nom d'épouse : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Poste actuel : ..... Tél. école : .....

Département actuel : ..... Date de votre titularisation : .....

Dispo. détachement, mise à disposition : .....

**Vous êtes :**  **Instituteur**  **Professeur des Ecoles**  **Professeur des Ecoles Hors classe**

① Echelon au 31.12.2004 date d'effet :

Ans	Mois	Jours	Echelon	Points

② Ancienneté totale de fonction dans le département actuel au-delà de 3 ans

Date de votre entrée dans le département actuel :

Année	Mois	Points

③ Enfants à charge de moins de 20 ans au 31 décembre 2004.

Nbre d'enfants

④ Rapprochement des conjoints séparés pour raisons professionnelles

➤ Séparation effective, mariés, pacsés ou vivant maritalement

➤ Séparation non effective, mariés, pacsés ou vivant maritalement (jusqu'au 31.08.2005). Durée :

(jusqu'au 31/08/05). Durée :

Ans	Mois	Jours	Points

Ans	Mois	Jours	Points

⑤ Justifiez-vous de 5 ans de services continus dans une école relevant du plan violence, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000

et le 31 août 2005 :  OUI  NON

Points

⑥ Majoration pour renouvellement du 1<sup>er</sup> vœu :  OUI  NON

Je demande ce département en 1<sup>er</sup> vœu pour la ..... ème fois sans interruption.

Points

Total des points:

	N° du département	Nom du département
1		
2		
3		
4		
5		
6		

Exposé du motif de votre demande :

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous demandé une majoration de 500 pts

pour cas exceptionnel ?  OUI  NON

# Échos du 1er degré...



## Villeneuve d'Ascq suite...

**Dans le cadre de la lutte contre la violence, enseignants (écoles, collèges, lycées), parents de l'école Calmette et organisations syndicales se sont réunis le 03/11 et le 23/11.**

### **Il a été décidé de dresser un état des lieux relatif...**

- Aux relations parents/enseignants.
- Aux incidents survenus depuis la rentrée dans les établissements scolaires de la ville.
- Au nombre d'élèves par classe.

• Aux personnels encadrant : aides éducateurs, assistants d'éducation, ATSEM.

Les participants souhaitent élargir le comité dans le but de formuler des propositions concrètes.

### **Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation**

#### **Table ronde du 6 novembre** organisée par la municipalité de Villeneuve d'Ascq à la demande de l'Inspection Académique.

35 personnes étaient présentes dont un IA adjoint, des Inspecteurs départementaux, un commissaire de police, un représentant du Ministère de la Justice, les directeurs, un représentant de la mairie et ses adjoints à l'éducation & à la sécurité, les directeurs d'école de Villeneuve Sud et Villeneuve Nord (L. de Bettignies, Taine, Mermoz, Camus, Picasso, Prévert, Mons en B., : Van der Meersch) et des parents d'élèves de ces écoles, des chefs d'établissement de collèges de V.A et du lycée Queneau ou leurs adjoints, des représentants des organisations syndicales du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.

Le Maire, Monsieur Stievenard, a ouvert la table ronde en rappelant les circonstances qui ont entraîné la tenue de cette réunion (agressions diverses dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> degré depuis plusieurs mois ; événements de l'école Calmette).

Il a rappelé les objectifs :

- Ne pas laisser les enseignants seuls face aux problèmes de société : comment faire pour que l'école redevienne un « sanctuaire » ?
- Travailler le lien avec les structures péri-scolaires : celles-ci doivent elles évoluer ?
- Réfléchir aux relations entre les écoles et la Ville : réactiver les cellules de veille ?
- Réfléchir à un processus de sécurisation : des écoles ? des enseignants ?

Les participants ont apporté des témoignages, des éléments d'analyse et formulé des propositions. À l'issue des échanges, Monsieur Stievenard propose 5 pistes pour les mois à venir :

- Mieux faire vivre les cellules de veille des quartiers autour des collèges car il est nécessaire de se rapprocher en pôles de proximité.
- Travailler à la mise en place de groupes de paroles.
- Inciter à une réflexion quasi - obligatoire (!) dans chaque CA et chaque Conseil d'école : quelles mesures mettre en œuvre localement ?
- Améliorer les conditions d'accueil et d'écoute des parents en augmentant le nombre d'adultes dans les établissements et écoles et en renforçant les décharges des directeurs d'écoles pour leur permettre de participer aux réunions de quartiers.

À la question posée concernant l'inscription de élèves par la mairie, Monsieur Stievenard déclare que le problème reste ouvert. Il s'engage aussi à reprendre la discussion sur l'encadrement des enfants au moment de la restauration scolaire.

Que penser de tout ça ? Affaire à suivre....

## **Encadrement des élèves à la cantine**

### **Combien d'adultes par enfant ?**

Les exemples dont nous disposons laissent à penser qu'aucune règle n'existe en la matière...

À Villeneuve d'Ascq, ce serait de l'ordre d'un adulte pour 10 enfants de maternelle, et d'un adulte pour 25 élèves du cycle élémentaire.

Ailleurs, ce serait un adulte pour 30 ou 40...

Qu'en est-il dans votre école, dans votre secteur ?

**Remontez vos chiffres au syndicat...**

### **Le pôle 1er degré -Nord s'est réuni ce mercredi 24 novembre:**

*Les propositions figurant dans le rapport Thélot concernant le 1er degré ont été étudiées, en tenant compte des évolutions apportées dans le projet Fillon.*

#### Décisions prises:

- rédaction d'un **tract** à destination des collègues du 1er degré;
- Organisation d'une **'matinée d'information syndicale'** (sur temps de travail donc) pour la circonscription Lille 1-Hellemmes à l'école Berthelot le **SAMEDI 11 DECEMBRE**;
- Prochaine réunion du pôle: **Mercredi 19 Janvier 14h30**

## **URGENT**

### **Fiche de suivi syndical**

Vous souhaitez muter... remplissez la fiche de suivi syndical ci-contre et renvoyez-la.

Nous avons besoin de ces informations pour vous défendre.

**Le Congé de formation professionnelle**

**Concerne tous les enseignants titulaires ayant accompli au moins 3 ans** de services effectifs en qualité de titulaire, stagiaire ou agent non titulaire (hors années IUFM). Les services à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur durée.

**Actions de formation choisies**

Les fonctionnaires ont la possibilité de demander un congé de formation professionnelle afin de parfaire leur formation personnelle. Les actions choisies doivent avoir reçu l'agrément de l'État. Il appartient aux demandeurs de fournir toutes les pièces

justificatives relatives à cet agrément, sauf lorsque le stage est organisé par un établissement public de formation ou d'enseignement.

**Durée de la formation**

Elle ne peut excéder 3 années sur la totalité de la carrière dont une seule peut être rémunérée.

**Le régime de rémunération**

Indemnité forfaitaire dont le versement est limité à 12 mois. Elle est égale à 85 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence perçus au moment de la mise en congé. Sans excéder le traitement et les indemnités de résidence afférents à l'indice brut 650 (indice majoré 542), soit 2370,94 € en date du

1<sup>er</sup> décembre 2004.

Une attestation mensuelle prouvant sa présence effective en formation au cours du mois écoulé est demandée.

Le fonctionnaire qui bénéficie d'un congé formation s'engage à rester au service de l'État durant une période dont la durée est égale au triple de celle pendant laquelle il a perçu des indemnités.

**Calendrier**

La demande doit être adressée par voie hiérarchique. Généralement dans le courant janvier. Des imprimés sont disponibles dans les secrétariats d'établissement.

**Autres congés possibles: Contactez le Syndicat...**

**Modification des principes d'accès à la hors-classe**

*Nous ne connaissons toujours pas la date de parution (mi-décembre ?) de la circulaire sur la hors-classe pour les PLP, certifiés, CPE, le gouvernement tardant à la publier au BO devant le tollé qu'a suscité la communication du projet de circulaire aux organisations syndicales.*

*En effet, il s'agissait rien de moins que remettre à plat les barèmes et surtout de faire dépendre uniquement désormais l'accès à la hors classe aux avis émis par les inspecteurs et les chefs d'établissement. Vive la dérégulation !*

**Affaire à suivre...**

**DATES À RETENIR**

**Temps partiels, date limite le 17/12/04.**

**Congé de Fin d'Activité (C.F.A.)**

**Date limite de la demande : 18 décembre 2004.**

*Peuvent formuler une demande:*

*Les agents en activité (y compris en CPA ou bénéficiant d'un temps partiel), nés **entre le 1er janvier 1945 et le 31 décembre 1946** et qui justifient de 40 années (160 trimestres) de cotisations d'assurance vieillesse (tous régimes confondus) et qui ont accompli 15 ans de services civils ou militaires effectifs en qualité de fonctionnaire ou d'agent public.*

*La durée de cotisation peut être réduite d'un an par enfant. La réduction est limitée à 2 ans. En effet, l'enfant de 3ème rang et les 15 ans de service permettent l'amission au bénéfice d'une pension à jouissance immédiate, incompatible avec le CFA.)*

**Formation syndicale d'accueil**

**jeudi 20 janvier 2005**

Cette journée – qui se déroulera au siège du Sden-CGT (rue Geoffroy Saint-Hilaire à Lille) de 9 h à 17 h – s'adresse en priorité à tous les nouveaux syndiqués, et cela fait pas mal de monde...

Mais bien évidemment, ceux qui nous ont rejoints il y a déjà un peu plus longtemps et/ou qui n'auraient pas pu participer aux deux journées syndicales d'accueil organisées l'an passé (ou les années précédentes) sont toujours les bienvenus !

**Objectif de cette journée**

- la présentation du syndicat et de ces différentes structures (SDEN, URSEN, FERC, UGFF...). Parce qu'il n'est pas toujours simple de s'y retrouver !
- le minimum vital à connaître sur la section syndicale d'établissement, ses droits (panneau d'affichage, l'heure mensuelle d'information syndicale...);
- la CGT et les instances paritaires, l'articulation entre défense individuelle et défense collective ;
- et toute autre question qui vous brûlerait les lèvres....

Vos demandes d'autorisation d'absence doivent être déposées un mois à l'avance, c'est-à-dire **avant le 20 décembre 2004.**

**Attention, c'est juste avant les vacances de Noël !**

**Formation interpro:**

**le stage « Niveau 1 »**

Comme syndiqué appartenant à une confédération interprofessionnelle, vous pouvez participer à des formations générales organisées par les Unions Locales interprofessionnelles de la CGT.

Le stage de niveau 1 dure 5 jours ; il aborde l'analyse économique de la société, la stratégie revendicative de la CGT, l'histoire du mouvement syndical.

**Prochaines dates connues**

- ① UL de LILLE
  - **du 24 au 28 janvier 2005**  
*[demande de congé avant le 23 décembre 2004]*
  - **du 21 au 25 février 2005**  
*[demande de congé avant le 20 janvier 2005]*
- ① UL de TOURCOING :
  - **du 10 au 14 janvier 2005**  
*[demande de congé avant le 9 décembre 2005]*

**Pour ces formations de NIVEAU 1, vous devez transmettre votre demande de participation au SDEN pour que nous vous inscrivions auprès des unions locales organisatrices.**

**Pour la demande de congé:**

- Utilisez le modèle ci-dessous, libellé sur papier libre,
- Remettez-le à votre chef d'établissement / ou directeur
- Respectez SURTOUT la date de dépôt.

**NOM Prénom**  
**Grade**  
**Établissement**

Objet :  
demande de congé de  
formation syndicale

Monsieur le Recteur, (ou l'Inspecteur d'Académie)

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé de formation syndicale le 20 JANVIER 2004, ce conformément à l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984.

Le stage est organisé par le SDEN CGT et se tiendra à Lille.

A l'issue du stage, je vous ferai parvenir un certificat de présence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le....., l'expression de mes salutations distinguées.

**Date**  
*Pour le 2nd degré*  
A Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille  
S/c de M. le Chef d'établissement

*Pour le 1er degré*  
A Monsieur l'Inspecteur d'Académie

**Baisse du pouvoir d'achat  
Pour les profs...**

**Quelles augmentations ?**

En 2003, pas d'augmentation  
En 2004 + 0,5 %,  
En 2005, rien.

**Quelle perte de pouvoir  
d'achat ?**

Pour la période 2000-2004,  
nous accusons une baisse de  
5 % du pouvoir d'achat sur le  
point d'indice. Ce qui repré-  
sente une perte cumulée  
**équivalent à un mois de  
salaire.** Une bagatelle ?

**Qu'en était-il avant ?**

Aujourd'hui, le début de l'é-  
chelle des rémunérations  
pour la catégorie A  
(certifiés, PLP, PE...) se situe  
à 32 % au-dessus du SMIC.  
Contre 75 %, il y a 20 ans !  
Étonnant, non ?

**Quelles dépenses à venir ?**

En janvier 2005, quelques pe-  
tits prélèvements nous attendent.  
Le régime additionnel  
de retraite (baisse du pouvoir  
d'achat disponible pouvant al-  
ler jusqu'à 1 % du revenu dis-  
ponible), les augmentations  
de la CSG et de la CRDS  
(élargissement de l'assiette  
de 95 à 97 % de la rémunéra-  
tion brute, soit moins 0,16 %  
sur le revenu disponible) et  
pour les retraités une aug-  
mentation du taux de la CSG  
de 6,2 à 6,6 %.  
Et c'est sans compter avec la

poursuite des dérembourse-  
ments, l'€uro supplémentaire à  
payer à chaque visite du généra-  
liste, l'augmentation des prix,  
celle du fuel, du diesel, de  
l'essence... donc des dépenses  
en plus.

Et c'est sans compter avec  
l'augmentation des factures d'é-  
lectricité et de gaz, celle des  
prix concernant les interven-  
tions techniques à domicile  
(branchements, déplacements  
de compteur, etc...)

Sur fond de manipulation et de  
désinformation orchestrées par  
le ministre de la Fonction publi-  
que pour discréditer les person-  
nels (cf propos révélés par  
Charlie Hebdo).

**Oui il est possible d'aug-  
menter les salaires dans la  
Fonction publique.**

Il suffirait de diminuer d'un  
quart les exonérations de  
cotisations décidées en  
faveur du patronat pour  
dégager sur le budget de l'É-  
tat un montant équivalent.

Les salaires sont un élément  
de croissance par la consom-  
mation. Et la croissance est  
génératrice d'emploi. Et l'aug-  
mentation des salaires influe  
sur les recettes fiscales.

N'intériorisons pas de suppo-  
sés privilèges.

**Agissons...**

**ET PENDANT CE TEMPS-LÀ...**

*Pendant que le service public est pressuré, que des postes  
sont supprimés, Sarko et sa clique poursuivent les cadeaux  
aux nantis. Que prévoient-ils pour 2005 ? (Si le parlement  
suit)*

*L'ISF s'appliquera aux patrimoines de 732 240 € , au lieu  
de 720 000, un cadeau de 34 millions d'€.*

*L'abattement de 20 % dont bénéficie la résidence princi-  
pale sera porté à 30 %, cadeau de 57 millions d'€.*

*Plafonnement du total des impositions ISF et IR ne dépassera pas 85 %, cadeau de 130 millions d'€.*

**Montant des cadeaux 221 millions d'€.**

**Vive la justice sociale.**



## Halte à la casse de la fonction publique...

Le slogan est martelé à longueur de manif ... Quasiment en vain !

Pourtant l'épée de Damoclès s'abat lentement et sûrement.

Que va-t-il vous arriver sous peu ?

### Comment insuffler le changement dans la fonction publique ?

(Morceaux choisis tirés d'un article de **Charlie Hebdo** du 27 octobre).

« Les **retraités** de la fonction publique ne rendent plus de services à la nation. Ces gens-là sont **inutiles**, mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité, c'est presque 75 % du coût d'un fonctionnaire présent. Il faut résoudre ce problème.

Le grand problème de l'État, c'est la rigidité de sa main d'œuvre. Pour faire passer un fonctionnaire du 1er au 2ème étage de la place Bauvau, il faut un an. Non pas à cause de l'escalier mais à cause des corps. Il y a 1400 corps. 900 corps vivants et **500 corps morts**, comme par exemple l'administration des télécoms. Je vais les remplacer par 5 filières professionnelles [...] qui permettront la mobilité des ressources humaines. Si on ne fait pas ça, la réforme de l'État est impossible., **les corps abritent des emplois inutiles.**

C'est sur l'Éducation nationale que doit peser l'effort principal de réduction des effectifs de la fonction publique. Sur le 1,2 million de fonctionnaires de l'Éducation nationale, 800 000 sont des enseignants. **Licencier dans les back office, c'est facile, on sait comment faire.** Avec **Éric Woerth** (secrétaire d'État à la Réforme de l'État) : on prend un cabinet de conseil et on change les process de travail, on supprime quelques missions. **Mais pour les enseignants, c'est plus délicat. Il faudra faire un grand audit.**

Le problème que nous avons en France, c'est que les gens sont contents des services publics. L'hôpital fonctionne bien, l'école fonctionne bien, la police fonctionne bien. **Alors il faut tenir un discours, expliquer que nous sommes à deux doigts d'une crise majeure [...] mais sans paniquer les gens, car à ce moment-là, ils se recroquevillent comme des tortues ».**

Et qui parle ainsi de nous ? **Renaud Dutreuil**, ministre de la Fonction publique, mercredi 20 octobre, pendant une conférence organisée par la Fondation Concorde. Une pétition circule demandant sa démission.

### Fonction publique, peau de chagrin...

**Vous savez ce qui se passe dans l'Éducation nationale...**

- Réduction drastique des effectifs d'enseignants et d'emplois d'encadrement éducatif (Aides Éducateurs et des MI/SE dont les suppressions ne sont pas compensées par les recrutements d'assistants d'éducation et d'assistants vie scolaire) et transfert des personnels ATOSS aux collectivités territoriales.
- Diminution du nombre des postes aux concours.
- Diminution des subventions de l'État. Référez-vous au montant des subventions de l'État dans votre établissement. D'année en année, les baisses sont vertigineuses.

**Mais, savez-vous ce qui se trame pour nos statuts ?**

**Suppression des 900 corps** de fonctionnaires et remplacement par 28 'cadres statutaires' et 5 'niveaux' ('adjoint', 'assistant', 'cadre', 'cadre supérieur', 'cadre dirigeant ou expert').

Quel est l'impact de cette réorganisation sur nos vies futures ? L'appartenance au corps est un garde-fou qui permet l'application du principe d'égalité dans l'organisation et le déroulement de nos carrières. Avec la disparition des corps, c'est la porte ouverte à l'arbitraire.

Quant à l'actuelle séparation entre grade et emploi, elle nous garantit un poste. Et l'administration ne peut licencier du seul fait de la disparition de l'emploi. *Vous imaginez sans peine ce qu'il nous en coûtera dès que grade et emploi seront fondus. Vous vous voyez voyager d'une filière à l'autre [ il y en aura 6 : 'formation et culture', 'administration financière', 'santé—social', 'technique', 'sécurité'] au rythme des suppressions de postes dans l'une ou l'autre ?*

Pour clore le chapitre, une dernière innovation et pas des moindres, elle concerne **les salaires** avec l'apparition d'un **saire à 3 étages**

- rémunération de l'indice,
- rémunération du poste,
- rémunération de la performance).

**Bienvenue dans le monde de l'arbitraire. Vive la mutualisation des moyens. Ben quoi, il faut tout de même être conscients des difficultés budgétaires ! Non ?**

**Alors heureux ?**

**Source: projet de loi dit de 'modernisation de la Fonction publique'**

Marie-Jeanne Kozlowski

# Échos des Retraites

Vos demandes d'infos sont nombreuses...

- Priorités retenues pour le traitement des dossiers par le Rectorat
- Pensions de réversion
- Régime de retraite additionnel
- Prise en compte des demi-services de non-titulaires

## Quelles priorités retenues par le Rectorat dans le traitement des dossiers ?

Vos appels au syndicat laissent entendre que vos demandes d'informations ne sont pas traitées dans les délais souhaités par les services du rectorat en matière de retraite. Que répond à cela le Chef du service que nous avons contacté par téléphone ?

« Vu le nombre important des demandes, nous traitons en priorité :

- Les pensions des partants,
- Les pensions des partants dont les dossiers ont été constitués sur les bases d'avant réforme et qu'il faut maintenant actualiser,
- Les demandes des personnels nés avant 47,
- Les estimations relatives aux personnels féminins ayant 3 enfants, susceptibles d'effectuer des demandes,
- Les demandes de CPA,
- Les questions des personnels déjà en CPA qui souhaitent la prolonger et qui s'informent sur les bénéfices qu'ils peuvent retirer d'une poursuite de CPA,
- Les dossiers des agents nés entre 47 & 48. »

## Qu'en est-il des autres demandes ?

Les demandes des personnels nés en 60 sont très vite traitées.

*Il leur est suggéré de s'informer sur Internet par le biais du simulateur du Ministère des finances. Aucune réponse individualisée n'est donnée. »*

## Qu'en est-il de la réponse aux courriers ?

« toutes les demandes entraînent réponse. »

## Pourtant nos adhérents certifient être sans réponse, certains depuis juillet 2003...

« Effectivement. De nombreux dossiers ont été laissés en souffrance. Bien que nous ayons bénéficié de personnels supplémentaires, leur nombre était insuffisant pour faire face aux demandes liées à la réforme. Aujourd'hui, nous pensons être plus au clair. »

## Où en êtes-vous aujourd'hui ?

« Actuellement, nos services répertorient les dossiers anciens et les listent sur machine. À ce jour, les outils existent pour informatiser les dossiers. Toutes les demandes peuvent donc être traitées. »

## Vérification faite... ça marche !

Pour plus de sécurité, renouvelez vos demandes.

## Pension de réversion

### Communiqué de la Confédération nationale des retraités. (04/11/04)

« Les 16 organisations et associations représentant 12 millions de Retraités et Personnes âgées réunies le 4 novembre 2004, ont examiné les problèmes posés par les décrets du 24 août 2003 concernant les pensions de réversion découlant de la loi du 21 août 2003. Elles affirment que la réversion doit rester un droit dérivé des cotisations et non devenir une allocation différentielle révisable.

### Elles prennent acte du gel provisoire de l'application des décrets.

Elles exigent expressément la modification de l'article 31 de la loi et une nouvelle rédaction des décrets afin de pérenniser et d'améliorer les pensions.

Elles interviennent par des initiatives appropriées tant au niveau national que dans les départements auprès des élus de la nation pour exiger la garantie des droits. »

## RAFFARIN A REÇU 2 FOIS

Une première fois, sous la pression des syndicats avec le gel provisoire dans l'application des décrets (le 24 septembre).

Une seconde fois, à l'issue de la mobilisation du 21 octobre et de l'appel ci-dessus. Le 23 novembre, Raffarin satisfait l'ensemble des revendications des syndicats sur le calcul des pensions de réversion.

**ACTIONS & MOBILISATIONS PAYENT !**

# Échos des Retraites

Marie-Jeanne Kozlowski

## Régime de retraite additionnel

**Nous le savions. Nous l'avions oublié. La loi du 21 août 2003 avait également prévu un nouveau régime de retraite additionnel de la fonction publique (RAFP). Qu'en sera-t-il ?**

Ce régime obligatoire est applicable à tous les agents titulaires des 3 fonctions publiques.

Il sera applicable le 01/01/05.

C'est un régime de répartition par points.

Les éléments du revenu pris en compte sont les primes, le supplément familial de traitement, les heures supplémentaires, les avantages en nature (hors remboursement de frais). Le montant du traitement indiciaire, sur lequel sont acquittées les retenues pour pension, n'est pas pris en compte.

Le montant de la cotisation est plafonné à 20 % du traitement indiciaire brut annuel (TIB).

Le taux de cotisation est fixé à 10 % du montant de l'assiette : 5 % à la charge de l'employeur et 5 % à la charge du fonctionnaire.

Pour comprendre...

1er exemple

1 agent perçoit des primes... supérieures au plafond de son TIB

TBI = 24000 € annuels,  
Primes = 7000 € annuels,  
Assiette de cotisation = 4800 € (20 % de son TBI).  
Le montant des primes dépasse le plafond. La totalité des primes reçues n'est pas retenue.

La cotisation = 480 €, soit 240 € à part égale pour l'employeur & pour le fonctionnaire. Ce qui représente 3,42 % en moins sur les primes perçues.

2ème exemple...

Un agent perçoit des primes... inférieures au plafond de son TIB

TBI = 18000 € annuels,  
Primes = 3000 € annuels,  
Assiette de cotisation = 3000 € (montant annuel des primes reçues).

ICI, seul le montant de la prime est pris en compte. La cotisation = 300 €, soit 150 € à part égale pour l'employeur & pour le fonctionnaire. Soit moins 5 % sur les primes perçues.

Remarque

La cotisation à la charge du fonctionnaire est déductible des revenus.

Quand la CFDT se félicite...

C'est une « revendication historique qui aboutit » se félicite l'UFFA-CFDT, l'Union des fédérations de fonctionnaires de la CFDT.

Citation trouvée sur le site de la CFDT Fonctions publiques à propos de l'arrivée des régimes additionnels de retraite.

La CGT, elle, ne s'en satisfait aucunement. Avec elle, la CGT Éducation revendiquait l'intégration des primes et revenus, non soumis à cotisations, dans le salaire. Le tout serait alors entré dans le calcul du montant des retraites.

Hélas ! Chacun sait ce qu'il en fut de la CFDT pendant le conflit des retraites. Par ricochet, tous sombrent davantage encore. À leur corps défendant.

Que tout cela se sache !

## Rachat des 1/2 services de non titulaires

Jusqu'alors les demi-services de non titulaires n'entrent pas dans le calcul des années d'ancienneté. Et les années effectuées sont comptabilisées dans le régime général. **Exemple** : vous avez fait 4 ans en demi-service, ces années n'entrent pas dans le calcul de la pension Fonction Publique. De nouveaux décrets statueront prochainement sur la prise ou compte **ou non** de ces demi-services dans les années d'ancienneté. D'ores et déjà, **formulez des demandes écrites pour racheter les années effectuées en demi-service et envoyez-les à la Division des prestations aux personnels, au bureau de la validation des services auxiliaires du Rectorat.** En effet, le coût de rachat est calculé à la date de la demande. N'attendez pas le passage à l'échelon supérieur pour agir. **Affaire à suivre...**

# Échos des Établissements

## Informations croisées...

- Réunions sur le rapport Thélot dans les établissements
- Réunions sur le mouvement 2005 au Sden
- Résultats des élections administratives

### Avancée des réflexions sur le rapport Thélot et ses suites dans les Établissements...

Un certain nombre d'établissements ont déjà organisé des réunions, d'autres les planifient, certains prévoient des piqûres de rappel. Quelques exemples:

Lycée Beaupré, Haubourdin, le 04/11  
Collège Madame de Staël, Lille, le 08/11  
Lycée Perriand, Genech, le 09/11  
Collège Duplex, Landrecies, le 16/11  
Lycée Sonia Delaunay, Lomme, le 20/10 et le 29/11  
Collège Louise Michel, Lille, le 23/11  
Lycée Professionnel d'Aniche, le 02/12.

Planifiées sur l'heure d'information syndicale, ces réunions traitent bien sûr du rapport Thélot et de son impact éventuel sur le métier d'enseignant, l'organisation des cycles, la place de la formation professionnelle, etc...

Dans certains établissements, les ordres du jour s'enrichissent aussi d'autres questions : le mouvement, les problèmes spécifiques à l'établissement. .

### Pour préparer la réflexion sur la loi d'orientation...

Vous pouvez vous procurer le texte des « 14 propositions Fillon » issues du rapport Thélot sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
Par ailleurs, tous les secrétaires de section ont reçu début novembre le 12 pages d'analyse de l'Unsen.

Vous pouvez également solliciter un camarade de la direction du syndicat pour l'aide à l'animation.

**Informez-nous de ce qui se passe dans votre établissement....**

### Mouvement 2005...

- Rappels des dates

**Pour le 2ème degré:**

Fermeture du serveur  
**le 10 décembre**

Serveur SIAM :

[www.education.gouv.fr/siam](http://www.education.gouv.fr/siam)

- Où trouver les infos ?

Dans le *BO* spécial n°11 du 04 novembre 2004

Dans le *Perspectives* de novembre intitulé : « C'est quand qu'on va où ? »

Attention, de nouvelles dispositions sont prises, elles sont régressives.

- Comment se faire aider ?

### Réunions sur le mouvement

**mercredi 01/12, 14 h 30**

**vendredi 03/12, 14 h 30.**

au siège du syndicat,  
rue Geoffroy Saint Hilaire ,  
à Lille.

Vous pouvez nous appeler bien sûr au

**03.20.52.56.55**

Laissez-nous un message, nous rappellerons !

Vous pouvez aussi passer au syndicat (mais il est toujours préférable de téléphoner avant).

### Quelques résultats des élections au CA

LP Beaupré Haubourdin,  
7 élus sur 7 pour la CGT ;  
LP Ferrer Lille-Fives,  
7 élus CGT sur 7 ;  
Lycée Jean Prouvé Lomme:  
7 élus CGT sur 7 ;  
LP Le Corbusier Tourcoing,  
5 élus pour la CGT ;  
LP d'Hautmont: 5 élus CGT  
LP de Coudekerque:  
5 élus pour la CGT ;  
LP Savary de Wattrelos:  
4 élus pour la CGT ;  
LP Eiffel d'Armentières:  
4 élus pour la CGT ;  
LP Michel Servet Lille:  
4 élus pour la CGT ;  
LP Blériot Cambrai:  
4 élus pour la CGT ;  
LP Duhamel de Loos:  
3 élus pour la CGT ;  
LP d'Aulnoye-Aymeries:  
3 élus pour la CGT ;  
LP I dF d'Armentières:  
3 élus pour la CGT ;  
LP Rabelais Douai:  
3 élus pour la CGT ;  
LP d'Hazebrouck:  
3 élus pour la CGT ;  
LP de Vieux-Condé:  
3 élus pour la CGT ;  
LP Sonia Delaunay Lomme:  
2 élus pour la CGT ;  
LP de Seclin: 2 élus CGT ;  
Collège Germinal Raismes,  
2 élus sur 6 pour la CGT ;  
Collège Louise Michel Lille,  
1 élu pour la CGT ;  
Collège Descartes Loos:  
1 élu pour la CGT.

Marie-Jeanne Kozlowski

# VICTOIRE pour MEHMET !...

## Titularisation d'un stagiaire menacé de licenciement

**Il est un domaine où les syndicalistes savent qu'il n'est pas simple d'obtenir satisfaction : c'est celui des refus de titularisation des personnels stagiaires. Tout simplement parce qu'on butte très rapidement sur la notion de « souveraineté des jurys », devant laquelle les droits syndicaux sont priés de s'incliner ! C'est quelque chose que nous dénonçons de longue date, en exigeant notamment un regard syndical sur le processus de validation.**

En la matière, les « mœurs » actuelles sont difficiles à faire évoluer. Ainsi à Lyon, nos camarades de la CGT avaient obtenu en mars 2004 – par une décision du Conseil Scientifique et Pédagogique de l'IUFM – le principe de la participation des représentants des stagiaires aux commissions préparatoires aux jurys de validation. Il ne s'agissait que d'une participation aux « commissions préparatoires », mais cela a suffi à déclencher l'ire du recteur de Lyon qui a enjoint le directeur de l'IUFM d'annuler cette décision sous prétexte que *« déontologiquement, elle ne répond pas aux exigences d'impartialité qui s'attache à toute validation des compétences des stagiaires »*. Exit les syndicats !

Rappelons également que contrairement à ce qui se passe dans tous les autres corps de fonctionnaires, dans l'Education nationale les commissions administratives paritaires

(où siègent, en parité avec l'administration, les représentants élus du personnel) ne sont pas consultés sur la titularisation des stagiaires !

A une exception près... Que nous avons su utiliser ici dans le cas de notre collègue, stagiaire PLP en Génie Civil Construction Économie, lauréat de l'examen professionnel.

Les stagiaires lauréats de « l'examen professionnel » (destiné aux MA) ne sont en effet pas soumis à « l'examen de qualification professionnel » (CAPES, CAPET, CAPE) ou le « certificat d'aptitude » (CAPLP, CACPE) qui est délivré par le jury académique aux stagiaires ayant passé les concours externes, interne, réservé ou « 3<sup>ème</sup> voie ». De la même façon – contrairement d'ailleurs à la pratique en cours - les lauréats de l'examen professionnel ne sont pas obligatoirement inspectés avant leur titularisation, sauf avis défavorable de leur chef d'établissement.

Pour cette catégorie de stagiaires, la réglementation prévoit donc que les *« commissions administratives paritaires connaissent, en matière de recrutement, des propositions de titularisation ou de refus de titularisation »*.

Les élus paritaires CGT ont donc logiquement demandé l'inscription de ce point à la

CAPA des PLP de fin juin : cela a pu dans un premier temps étonner l'administration, puisque cela introduisait une pratique nouvelle, mais il ne s'agissait que de faire respecter un droit !

Ainsi, déjà par ce simple fait de pouvoir discuter en CAPA du dossier de notre collègue, y compris des rapports d'inspection, cela a permis de mettre en lumière la faiblesse du dossier à charge qui avait été monté contre lui. Déjà cette première manche avait été - sinon totalement gagnée — du moins source d'espoir pour la suite.

La seconde manche s'est jouée fin septembre au ministère à la CAPN des PLP : nos élus paritaires CGT sont intervenus à leur tour pour défendre le dossier de notre collègue, avec tous les éléments que nous leur avons transmis. Et des éléments en faveur de Mehmet il y en avait ! Nous ne pouvons tout écrire ici naturellement, mais sachez que ce **collègue était MA depuis plus de 20 ans** ! Il a rendu, comme on dit, de « bons et loyaux services », y compris en EREA (enseignement adapté). De cette victoire, nous tirons la conclusion qu'en toute chose il faut savoir persévérer (n'est-ce pas la qualité de la CGT ?), mais aussi qu'en matière de titularisation il faut agir vite, et ce d'autant plus quand il s'agit de stagiaires lauréats des concours dont le dossier ne sera jamais examiné dans une commission où siègent les organisations syndicales ! Alerte-nous au plus vite pour que nous puissions agir au près des corps d'inspection et/ou de l'IUFM.

*William Roger*

14 octobre au 11 novembre 2004

# ÉCHOS DU BO

A ARCHIVER

## FORMATION

BTS « Conception et industrialisation en microtechniques ».

**BO 37 du 14/10/04**

Calendrier des épreuves des examens des brevets de technicien supérieur—session 2005.

**BO 38 du 21/10/04**

Baccalauréat technologique, séries STI et STT.

Abrogation de la mention complémentaire « aluminium-produits de synthèse ».

Abrogation de la mention complémentaire « maçonnerie de briques ».

Enseignement de la natation dans les établissements scolaires du 1er et 2e degrés

**BO 39 du 28/10/04**

Baccalauréat professionnel spécialité cultures marines.

**BO 40 du 04/11/04**

Concours général des métiers : *inscription du 29 nov. 2004 au 14 janv. 2005.*

## CONCOURS ET EXAMENS

Modalités des concours de l'agrégation.

**BO 38 du 21/10/04**

Concours de recrutement de personnels de direction d'établissements d'enseignement ou de formation relevant du MEN—année 2005.

Attribution aux personnels enseignants des 1er et 2e degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires. **BO 39 du 28/10/04**

*« Permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours... constituer un vivier de compétences pour certains enseignements : arts, langue étrangère dans une discipline non linguistique, français langue seconde (scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France).*

Obtention des unités de spécialisation 1 et 2 du Capsais—session 2005 et organisation de l'examen.

## MUTATIONS

Postes d'enseignement, d'éducation et d'orientation relevant de l'Agence de l'enseignement français à l'étranger—rentrée 2005.

**BO 38 du 21/10/04**

Procédure d'affectation en réemploi des professeurs du second degré et des Pégc—rentrée 2005. **BO 41 du 11/11/04**

Candidatures à des postes dans des établissements de la Mission laïque française à l'étranger—année 2005-2006. *Candidatures du 1er octobre 2004 au 10 janvier 2005.*

Échanges et actions de formation à l'étranger—année 2005-2006.

*Site international d'études pédagogiques <http://www.ciep.fr/> et pour l'échange franco-allemand et franco-louisianais <http://www.education.gouv.fr/>*

**Mutations 2005 : mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré.** **BO 11 du 04/11/04**

## AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

Simplification du régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des EPLE. **BO 37 du 14/10/04**

*« Seuls les actes les plus importants pris par les autorités de l'établissement sont soumis à l'obligation de transmission » ; « les délibérations du conseil d'administration ne deviennent exécutoires que dans un délai de 15 jours après leur transmission » ; « le régime de transmission des actes relatifs au contenu et à l'organisation de l'action éducative n'est pas modifié : règlement intérieur, organisation de la structure pédagogique, dotation horaire globalisée, organisation du temps scolaire, projet d'établissement, fonctionnement pédagogique, actions de formation complémentaire et de formation continue... »*

## FORMATION CONTINUE

Modules de formation d'initiative nationale pour l'enseignement adapté.

**BO 39 du 28/10/04**

## MESURES DISCIPLINAIRES

Mesures visant à prévenir, signaler les actes à caractère raciste ou antisémite en milieu scolaire et sanctionner les infractions.

**BO 37 du 14/10/04**

Organisation des procédures disciplinaires dans les EPLE.

**BO 39 du 28/10/04**



# Agenda du Sden CGT 59

Novembre 2004

<b>Actions collectives</b>		<b>Activité du syndicat</b>		<b>Relations interprofessionnelles</b>	
17 / 11	Réunion intersyndicale: Bilan de l'action 'carton rouge' et poursuite de l'action (préparation du 7/ 12)	03/ 11	Secrétariat départemental	12 / 11	Délégation du SDEN à la « Journée des Libertés » organisée par l'UD
03/ 12	Conférence de presse FSU/ CGT pour le 7/12	09/11	Participation au pôle national FTP (Formation Technique et Professionnelle)	18 / 11	Colloque de l'Institut CGT d'Histoire Sociale Mine & Énergie (sur EDF)
07 /12	GREVE dans l'Educ. Nat.	10 / 11	Bureau régional à Lille	24 / 11	Rassemblement devant le Tribunal de Béthune pour les salariés de l'ex-SCIA
08 /12	Action Fonction Publique pour les salaires	12 / 11	Commission exécutive de l'UNSEN	<b>Mouvement</b>	
<b>Divers — Rectorat</b>		15/11 & 16 /11	Stage de formation 'élus au Conseil d'Administration'	10 / 11	Réunion de préparation au syndicat sur le Mouvement 2005 (analyse du BO)
24 / 11	Entrevue avec le DRH pour des dossiers de défense individuelle	24 / 11	Réunion pôle 1er degré Nord	22 / 11	Réunion au rectorat sur la préparation du Mouvement intra-académique
03 / 12	1er groupe de travail sur les contractuels	25 /11	Secrétariat départemental		
		26 /11	Pôle Lycée élargi à Montreuil sur la philosophie en LP		
		29 /11	Conseil Syndical Départemental		

## Lectures conseillées...

### RETRAITE

Numéro spécial de la NVO (Hebdo de la Confédération CGT): la loi, son application, les questions en suspens; 64 fiches pratiques — 100 pages — 6 euros

**A commander au SDEN**

Fascicule de 24 pages de l'UGFF (l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires):

Tout ce qu'il faut savoir quand on est fonctionnaire !

**A commander au SDEN**

### HARCELEMENT

Livre de Denis Hanot: 'Harcèlement au travail: de quel droit ? Quelles procédures et lois utiliser pour sanctionner les illégalités dans les secteurs public et privé ?' L'Harmattan, 23 €

[A noter qu'un débat en présence de l'auteur aura lieu à l'I REO (3ème étage, salle D 3.08 de la Fac de Droit de Lille) le Mardi 14 décembre de 14h à 17h]

### SOCIETE

Evelyne Perrin: 'Chômeurs et précaires au cœur de la question sociale.', La Dispute, 279 p., 21 euros  
Enquête sur les jeunes précaires et chômeurs, leur engagement et leurs revendications

Paul Bouffartigue: 'Le retour des classes sociales', La Dispute, 285 p., 20 euros. Recueil d'analyses de sociologues et historiens sur les « nouvelles mobilisations collectives »



**Emplois, loi d'orientation Fillon,  
Salaires, casse de la Fonction publique ...  
Agissons les 7 & 8 décembre 2004**

**Grève & manifestation dans  
l'Éducation nationale  
le 7 décembre 2004**

Contre un budget drastique,  
Contre un projet d'orientation rétrograde.

**NON à la casse des emplois**

**Moins 10 000 emplois  
dans l'Éducation nationale.**

- 5 500 postes d'enseignants supprimés dans le 2<sup>ème</sup> degré
- 5200 licenciés : MI/SE, contractuels, aides éducateurs, CES, CEC (un plan social d'envergure)
- 95 000 TOS exclus de la Fonction publique d'État
- Suppression de milliers de postes aux concours donc non compensation des 10 000 départs en retraite

*Quand chacun sait ce qu'il en est de nos conditions de travail dans les établissements !*

**NON à Fillon, à sa loi  
d'orientation rétrograde, à son  
obsession du moindre coût**

**Non à un projet fondé sur de stricts critères de coût...** qui ne garantit pas l'égalité d'accès à l'éducation et à la qualification, qui relègue la formation professionnelle vers l'alternance, qui subordonne l'ouverture des classes spécialisées aux possibilités budgétaires, qui réduit les options, qui étend le contrôle continu tous azimuts, qui projette d'affecter les PLP en collège...

**Manifestation régionale à LILLE  
mardi 07 décembre  
Place de la République 15 h**

*À l'appel de la CGT Educ'action et de la  
FSU*

**Actions & manifestation de la  
Fonction publique  
le 8 décembre 2004**

Le 8, les Fédérations de la Fonction publique (Éducation nationale, Finances, Poste, Santé...) agissent :

- Pour défendre notre pouvoir d'achat ;
- Pour défendre nos statuts, protecteurs de garanties collectives.

**Non à la chute vertigineuse du  
pouvoir d'achat des  
fonctionnaires**

Depuis 2000, notre perte de pouvoir d'achat se chiffre à près de 5 %. **Soit, pour chacun d'entre nous, une perte équivalente à un mois de salaire.**

Et depuis trois ans, nous fonctionnaires, non seulement nous voyons reculer notre pouvoir d'achat, mais de plus nous subissons des suppressions d'emplois. **C'est inacceptable.**

**Réclamer une augmentation des salaires,  
c'est socialement juste.  
C'est économiquement efficace.**

**Non à la casse de la  
Fonction publique !**

Non à la suppression des emplois statutaires.  
Non à l'éclatement des grilles salariales.  
Non à la rémunération à 3 étages (indice + poste + performance) !  
Non à la dérégulation et à l'arbitraire !

*Appel de l'intersyndicale Fonction Publique :*

**Manifestation régionale à LILLE  
mercredi 08 décembre  
Place de la République 14 h 30**

*Un préavis de grève est déposé par la  
FERC-CGT pour protéger les personnels*